

# QU'EST-CE QUE LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE ?

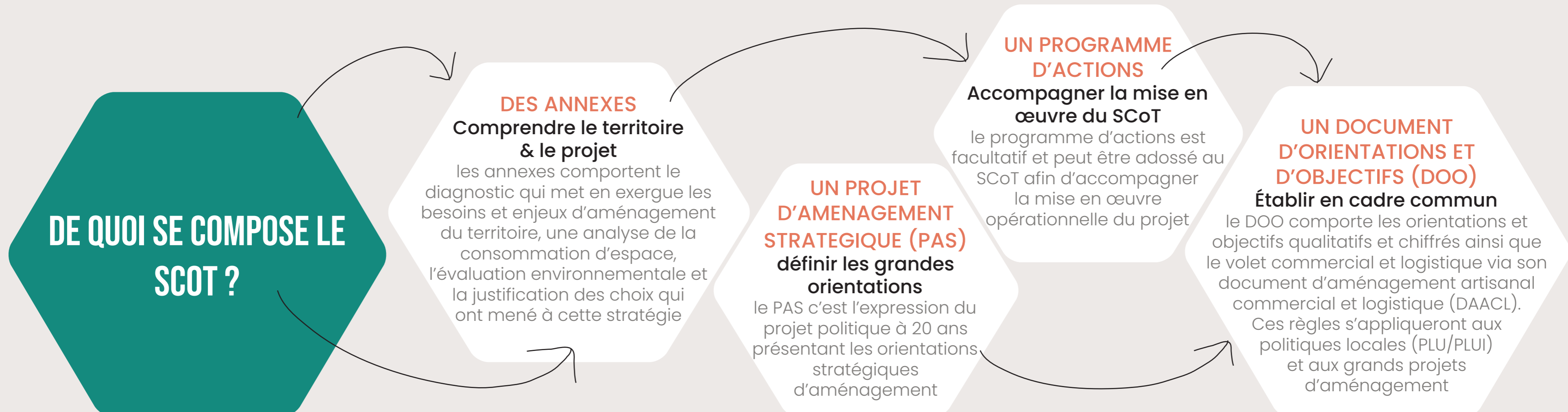
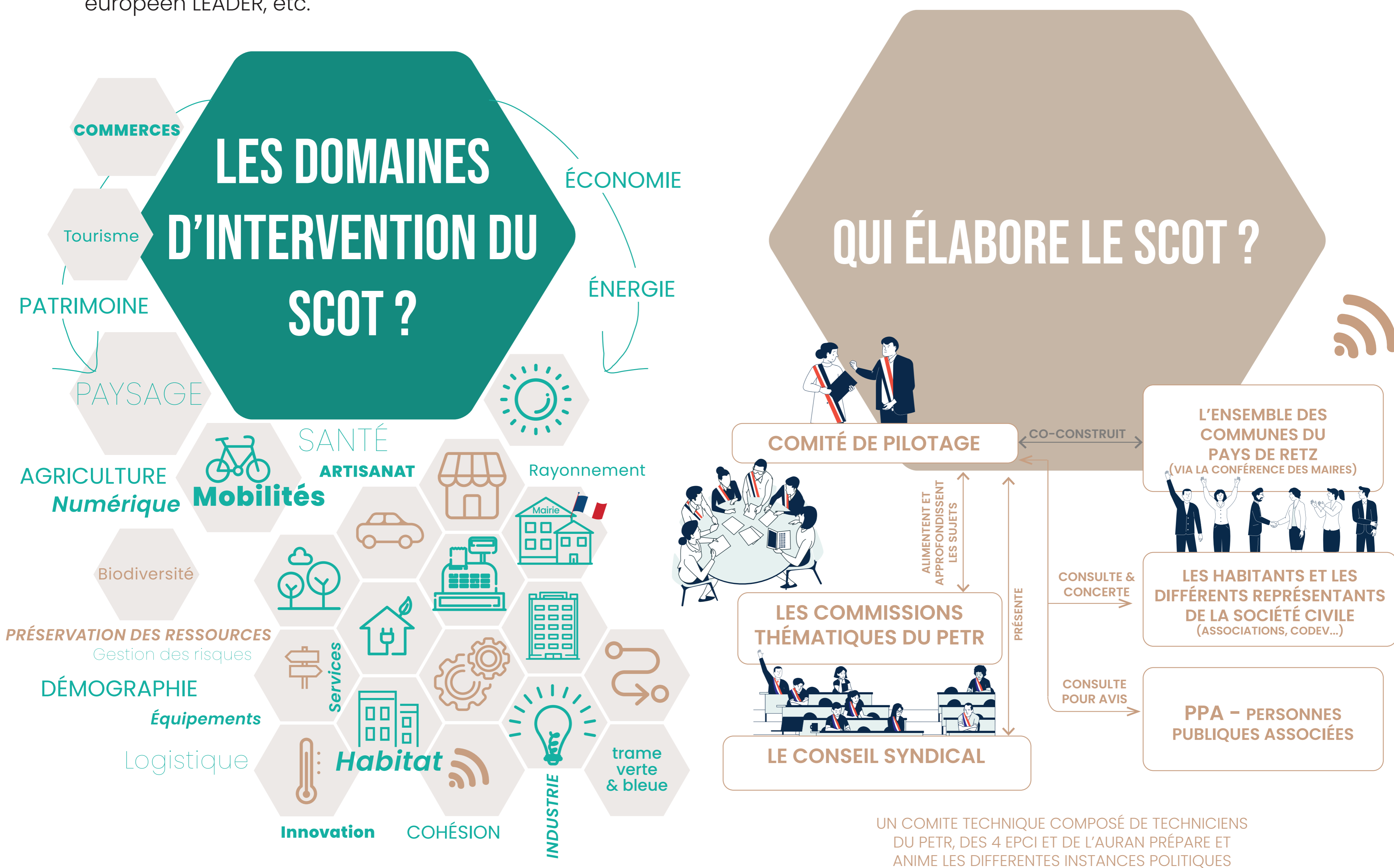
## Une vision d'avenir pour le territoire

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un schéma qui fixe les orientations et objectifs d'aménagement du Pays de Retz à l'horizon 2045.

Le SCoT est un document juridique d'aménagement du territoire qui s'impose aux PLU et PLUi. Parce que les lois changent et que le territoire évolue, celui en vigueur depuis 2013 nécessite d'être révisé (l'ensemble des objectifs de la révision du SCoT sont consultables sur le site internet du Pays de Retz : <http://petr-paysderetz.fr/revision-du-scot/>)

## Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays de Retz

Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays de Retz est un établissement public de coopération entre les collectivités du Pays de Retz créé en 2016. Outre le Schéma de Cohérence Territoriale, il porte des actions permettant d'animer le Pays de Retz et de fédérer ses acteurs : Journées Européennes du Patrimoine, Projet Alimentaire Territorial, Programme européen LEADER, etc.



<b>2021</b> Prescription de la révision du SCoT en conseil syndical	<b>2022-2023</b> Construction du projet d'aménagement stratégique (PAS)	<b>2024-2025</b> Élaboration du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)	<b>2024-2025</b> Arrêt de projet du SCoT	<b>2025-2026</b> Approbation du SCoT
--	--	---	---	---

## CONNAITRE ET COMPRENDRE LE TERRITOIRE

### fiche d'identité en 2020

4  
EPCI

38  
communes

Une superficie de près de  
**140 000**  
hectares

**162 989**  
habitants

**47 542**  
emplois

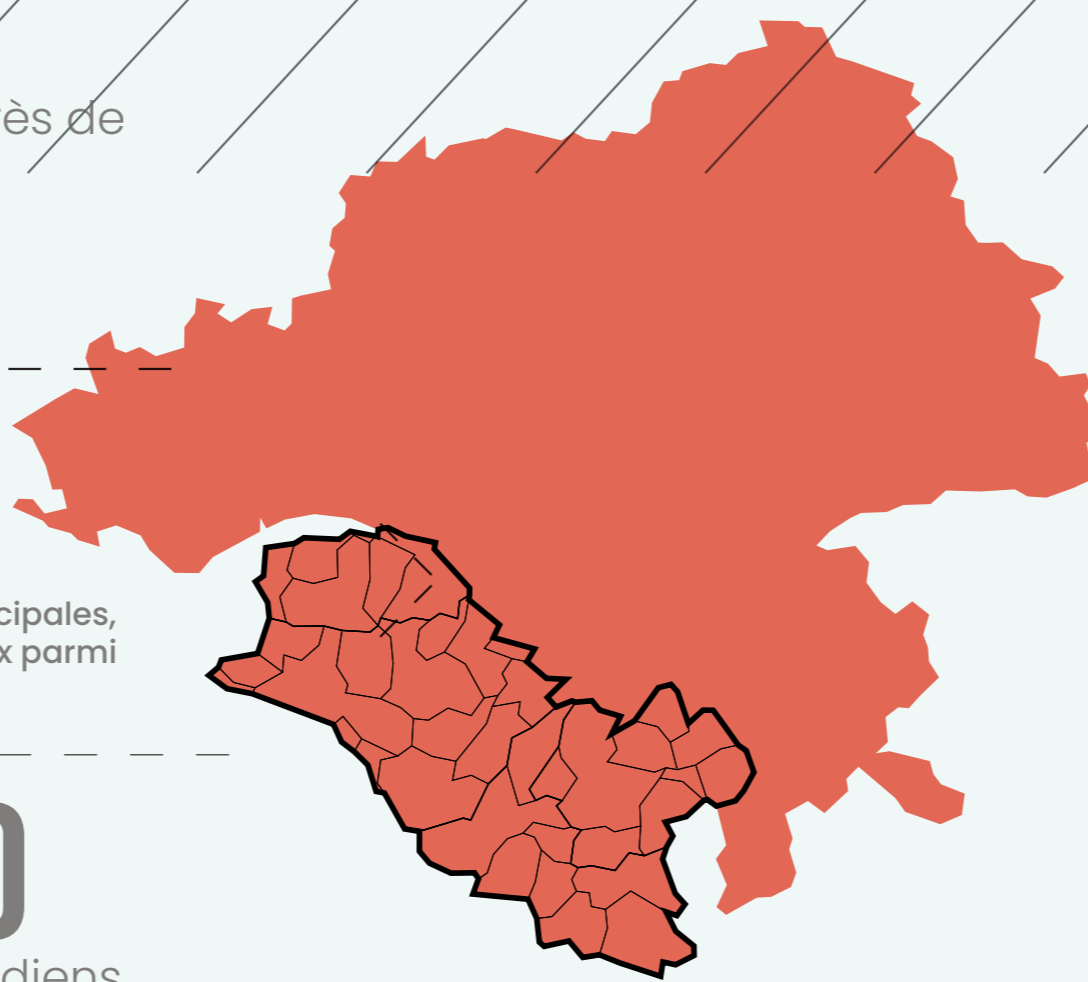
**75 481**  
actifs

**94 024**

logements  
dont 73 % de résidences principales,  
& 4,5 % de logements sociaux parmi  
les résidences principales

**547 030**

déplacements quotidiens  
réalisés par les habitants du territoire



### dynamique territoriale

**+ 2 100**

habitants / an

**+ 1 400**

logements / an

**+ 475**

emplois/an

**+ 920**

actifs/an

**+ de 88 000**

hectares dédiés  
à l'espace agricole nourricier

Une consommation d'espaces agricoles et  
naturels divisée par 2 depuis 2010

Des dizaines de **km** de pistes  
cyclables créées

Des centralités renforcées

## UNE IDENTITÉ TERRITORIALE LIÉE À L'EAU

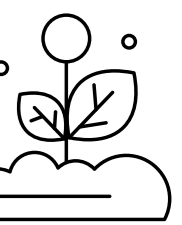
### Réservoirs de biodiversité

- Milieux bocagers
- Milieux forestiers et bois
- Milieux de marais
- Milieux humides
- Milieux rivulaires, de vallées
- Milieux aquatiques et cours d'eau

### ENJEUX

1

Un littoral qui rend le territoire très attractif



2

Un réseau hydrographique dense, un estuaire,  
un lac et des marais remarquables

2

3

Un patrimoine autour de l'eau à valoriser

4

Un territoire qui interagit avec les territoires  
voisins autour de l'estuaire

4

5

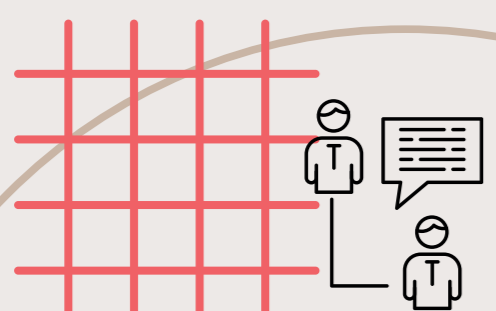
Un paysage bocager emblématique socle  
d'une activité agricole variée

Une armature verte et bleue source de  
biodiversité

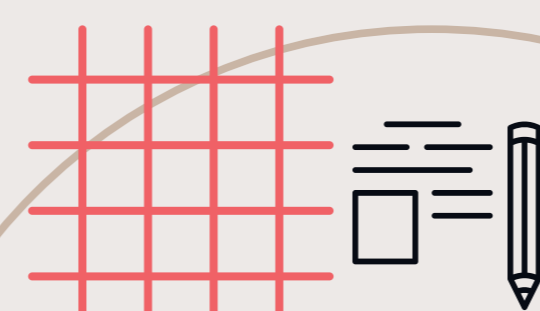
6

## UN PROJET QUI RÉPOND À DES OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES

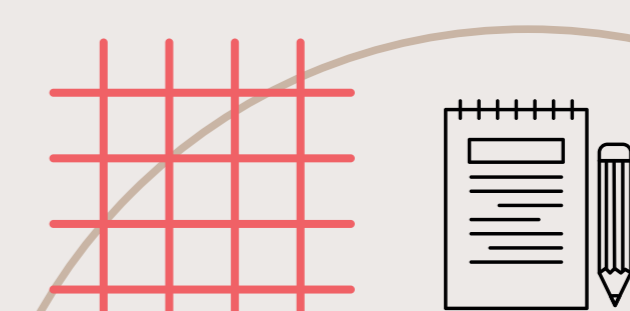
Le cadre législatif en matière d'urbanisme et de planification a beaucoup évolué ces dernières années. Ainsi le futur SCoT devra intégrer les principales évolutions suivantes :



Mettre en application les  
dispositions issues de la loi  
Climat et Résilience en matière  
de sobriété foncière et engager  
le territoire dans la trajectoire  
du Zéro Artificialisation Nette  
à l'horizon 2050



Se rendre compatible avec  
le nouveau document de  
planification à l'échelle régi-  
onale qu'est le SRADDET (celui  
des Pays de la Loire devrait être  
approuvé en 2024)



Intégrer des documents  
de rang supérieur qui ont pu  
évoluer ces dernières années  
(Schéma des gestion des eaux,  
Plan de prévention des risques  
d'inondation ou littoraux...)

# LES GRANDES AXES DU PROJET D'AMÉNAGEMENT STRATÉGIQUE

UN SCOT OPTIMISTE, SOUPLE ET RESOLUMENT ENGAGÉ POUR UN DÉVELOPPEMENT DYNAMIQUE ET ÉQUILIBRÉ, SOUCIEUX DU BIEN VIVRE ENSEMBLE

01

AXE

VALORISER LA COHÉRENCE DU TERRITOIRE ET ÉQUILIBRER SES LIENS AVEC LES TERRITOIRES VOISINS

**Un territoire d'eau – du littoral à l'estuaire via le lac de Grand-Lieu dont les ressources sont à protéger**

- Anticiper les risques d'érosion côtière et de submersion inondation
- Soigner la ressource en eau
- Valoriser le patrimoine local lié à la présence de l'eau

**Faire du patrimoine naturel, agricole et paysager, de sa préservation et de sa valorisation, les atouts d'un Pays où se conjuguent qualité des productions et protection de l'environnement**

- Préserver et consolider la trame verte (dont le bocage) et bleue
- Construire le projet en reconnaissant la complémentarité entre les bourgs, les villages et hameaux
- Préserver l'activité agricole

**Un Pays de Retz, qui du littoral au bocage, entretient ses liens entre Vendée, Nord Loire, et pôle métropolitain pour accompagner les mutations**

- Conforter les zones industrielles qui participent au rayonnement du territoire et accompagner leur renouvellement pour conserver leur attractivité
- Renforcer les coopérations territoriales avec le nord Loire, la métropole et la Vendée
- Soutenir le développement de mobilités durables entre les territoires

02

AXE

DÉVELOPPER UNE STRATÉGIE D'URBANISATION ET D'AMÉNAGEMENT DURABLE QUI RÉPONDE À LA COMPLEXITÉ DES DEFIS PAR UN RENOUVELLEMENT DES APPROCHES

**Assoir une armature urbaine cohérente et répondant aux enjeux sociétaux**

- Moins consommer et artificialiser les sols
- Soutenir les commerces dans les centralités tout en accompagnant les mutations des zones commerciales Limiter les déplacements automobiles

**Développer et diversifier les capacités productives locales**

- Pérenniser la vocation nourricière du Pays de Retz (en préservant au maximum les espaces agricoles)
- Offrir les conditions du développement de l'industrie et de l'artisanat sur le territoire
- Faire émerger de nouvelles filières productives
- Accélérer les productions d'énergies locales et renouvelables
- soutenir le tourisme et l'économie pré-sentielle

03

AXE

GARANTIR ÉQUILIBRE ET COHÉSION DU TERRITOIRE ET FAIRE DES COMMUNES DES ESPACES DE PROXIMITÉ

**Assoir une armature urbaine cohérente et répondant aux enjeux sociétaux**

- Renforcer l'accès pour tous à une offre de soins, de services, de commerces et d'équipements diversifiés
- En permettant des conditions de déplacements apaisés dans les centralités
- En soutenant une diversité des fonctions dans le tissu urbain (économique, résidentiel...) et en favorisant les relations sociales
- En faisant entrer la nature dans la ville et en travaillant à une meilleure intégration de l'urbain dans son environnement naturel

**Adapter les logements aux ménages pour répondre aux besoins de la population et anticiper son renouvellement**

- En offrant un parcours résidentiel adapté à chacun
- En considérant le parc de logements anciens comme un enjeu d'aménagement
- En soutenant la rénovation et le renouvellement urbain